COMMUNE DE FEUQUIERES

-

OISE TP - DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) SUR LA COMMUNE DE FEUQUIERES (60 690)

AVIS DU MAIRE SUR LA PROPOSITION DE REMISE EN ETAT DU SITE

VU la présentation du projet de Oise TP relatif à la création d'une Installation de Stockage de Déchets inertes,

Vu le projet de réaménagement proposé par OISE TP,

VU l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées,

VU l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal n°271 de la commune de Feuquières en date du 23 décembre 2015,

VU la convention de remblaiement signée entre Oise TP et Jean-Charles DECAUX du 12 novembre 2015,

CONSIDERANT que le maire de Feuquières est appelé à donner un avis sur la remise en état du site après exploitation,

CONSIDERANT que l'opération susvisée ne présente pas de dangers, ni d'inconvénients pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture, le paysage ainsi que pour la protection de la nature et de l'environnement,

Je soussigné, Jean-Pierre ESTIENNE, Maire de la commune de Feuquières, décide, en complément de l'avis favorable du conseil municipal du 23 décembre 2015, de donner **un avis favorable** sur la proposition de réaménagement du site après exploitation exposée par OISE TP.

Le Maire, M. Jean-Pierre ESTIENNE

Date : 23/05/2016

MAIRIE DE FEUQUIERES 60960